



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DU 13 AVRIL 2019**  
**DISCOURS DE MME LA PRÉFÈTE**

*Seul le prononcé fait foi*

Monsieur le Ministre,  
Monsieur le Député,  
Madame la Vice-Présidente du conseil régional,  
Madame la Présidente du conseil départemental,  
Mesdames et Messieurs les présidents,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureuse de participer pour la première fois à l'assemblée générale de la fédération départementale des chasseurs de la Lozère puisque l'année dernière, c'est la DDT qui m'avait représentée.

Depuis mon arrivée, j'ai eu l'opportunité de mesurer l'importance de la chasse et des chasseurs dans la vie des territoires lozériens. En participant aux travaux de l'assemblée générale, je souhaite confirmer l'engagement de l'État à vos côtés.

### **Sécurité lors des actions de chasse**

Je débiterai cette intervention par un thème fondamental, indissociable de votre activité : la sécurité.

Je connais la détermination de la fédération et de son Président pour que la chasse se déroule dans des conditions de sécurité maximale.

Les formations pour l'obtention du permis de chasser et pour la sécurité en action de chasse que vous proposez à vos adhérents en sont la probante démonstration.

Sur ce sujet majeur, l'effort doit d'être constant. Malheureusement, des comportements contraires aux règles élémentaires de prudence dans certaines équipes de chasse me sont encore rapportés, notamment lors des battues aux sangliers.

Un travail de sensibilisation des associations de chasse est à poursuivre en la matière.

### **Gestion du sanglier**

Concernant le Sanglier, les conséquences observées sur les activités humaines, en particulier agricoles, ont demandé des mesures fortes qui ont été prises lors des commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage, de 2018.

Ainsi, j'ai autorisé, sous certaines conditions, l'organisation de battues dans les réserves de chasse et de faune sauvage pour en réduire l'effet « refuge ».

Par ailleurs, la liste des points d'agrainage autorisés a fait l'objet d'une forte révision à la baisse, le nombre a été réduit d'une centaine à une trentaine, pour une protection réelle des cultures lorsque cela est nécessaire. L'agrainage pseudo dissuasif – en réalité nourricier – doit cesser dans le département.

L'arrêté chasse a évolué pour permettre la chasse au sanglier individuel par temps de neige.

Pour compléter ces mesures, des améliorations ont été apportées dans la pratique du tir d'été du sanglier afin de permettre une intervention rapide et efficace des chasseurs dès lors que des dégâts sont déclarés auprès de la fédération.

La chasse reste sans conteste le meilleur moyen de réguler le sanglier. Aussi, je vous demande de maintenir une pression de chasse suffisante sur l'ensemble du territoire lozérien afin atteindre l'objectif d'un équilibre supportable pour tous.

### **Grand et petit gibier**

Un mot sur le grand gibier pour saluer la remarquable gestion qualitative réservée aux populations de cerfs et de mouflons. Leur présence qui doit être maîtrisée par des plans cynégétiques appropriés, constitue un attrait faunistique et touristique certain pour notre département.

Attention toutefois, à ce que l'investissement de la fédération dans la gestion du grand gibier n'occulte pas tout l'intérêt d'une très bonne gestion du petit gibier.

La mise en place d'outils comme le Prélèvement Maximal Autorisé serait de nature à favoriser la préservation de certaines espèces et ce type d'action pourrait valoriser une conduite exemplaire de la fédération.

### **Renard**

Même si sur la campagne 2017/2018, le nombre de renard prélevé a baissé de 20 % (5 000 à 4 000), les chasseurs doivent faire preuve de responsabilité afin de soutenir le monde agricole dans la lutte contre les pullulations du campagnol terrestre (dit « rat taupier »).

Je trouverais également responsable de limiter autant que faire se peut le piégeage là où il est utile, à savoir à proximité des bâtiments ou des terrains consacrés à l'élevage de volailles.

En revanche, je ne verrais que des avantages à ce que l'action des piégeurs soit intensifiée sur les espèces envahissantes comme le ragondin, le rat musqué, voire le raton laveur qui s'installe peu à peu.

### **SDGC**

En 2019, le schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) doit être renouvelé pour 6 ans.

Au moment de l'approuver, je serai attentive à ce que les objectifs en matière de gestion et de suivi de la faune sauvage et de ses habitats répondent aux obligations réglementaires et aux enjeux locaux de sécurité, de partage de l'espace et de bonne conservation des espèces.

Je profite de cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le président, pour la réussite de l'opération de réintroduction du Chamois dans les gorges du Tarn (*NB : inscrite dans l'actuel SDGC*) et vous apportez mes encouragements pour votre contribution au renforcement de la population de Grand tétras.

### **Natura 2000**

Je souhaite également souligner une action forte et symbolique conduite depuis 2007 par la fédération : son implication dans la vie du réseau Natura 2000 en Lozère.

La FDC est animatrice de 4 sites Natura 2000 pour le compte de la Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes (*NB : pour la directive Oiseaux, le site des gorges du Tarn et de la Jonte ; pour la directive Habitats, les sites du Méjean, des gorges du Tarn et, dernièrement, des vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente*).

1,5 ETP sont consacrés à cette activité conduite avec beaucoup de dynamisme et avec des résultats très intéressants.

Ce sont en effet des dizaines de contrats agro-environnementaux (MAEc) qui sont en cours en faveur de l'ouverture des milieux ou de la mise en œuvre de plans de gestion pastoraux ; une vingtaine de contrats avec des particuliers ou des associations a été signée pour des créations ou restaurations de mares forestières et de lavognes, pour la protection du Sabot de Vénus, pour une garenne artificielle, pour des cultures faunistiques, des aménagements de sentiers.

La FDC assure aussi le suivi d'espèces d'intérêt communautaire (rapaces, Crave à bec rouge, ...) et des actions d'information ont été menées avec professionnalisme sur ces sites.

L'implication de la FDC de Lozère et de ses agents dans la réussite de Natura 2000 est considérée comme exemplaire au sein du réseau Natura 2000 régional. Elle peut légitimement en être fière.

### **Conclusion**

Nous devons ensemble soutenir une chasse qui s'inscrit dans une approche globale de la vie du territoire, car il importe d'aborder la gestion des espèces chassables dans une logique de préservation et de bonne gestion de l'ensemble des espèces et des milieux qui les abritent. Certains diront une gestion de bon père de famille.

Voilà les atouts de la chasse lozérienne.

La fédération des chasseurs a développé ces qualités, les fait fructifier avec un dynamisme remarquable. Votre présence en nombre aujourd'hui symbolise ce dynamisme. Je vous en félicite.